

Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune

Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

Séance plénière
du mercredi 27 novembre 1996

Plenaire vergadering
van woensdag 27 november 1996

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Page
INTERPELLATIONS :	
— De Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Jos Chabert et Hervé Hasquin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé et à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant « les tables rondes intersectorielles »	36
— Interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « l'évolution des débats au sein de la table ronde intersectorielle »	36
Discussion. — <i>Orateurs :</i> Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Denis Grimberghs, Jacques De Coster, Guy Vanhengel, M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	36
QUESTION ORALE :	
— De M. Paul Galand à MM. Jos Chabert et Hervé Hasquin, membres du Collège réuni, compétents pour la Politique de Santé, concernant « la contribution de la Commission communautaire commune dans le sauvetage de l'asbl 'Interprétariat Social et Médical' »	41

	Blz.
INTERPELLATIES :	
— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heren Jos Chabert en Hervé Hasquin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid en de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen betreffende « de intersectorale rondetafelgespreken »	36
— Toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de evolutie van de besprekingen in het kader van de intersectorale rondetafelgespreken »	36
Bespreking. — <i>Sprekers :</i> mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Denis Grimberghs, Jacques De Coster, Guy Vanhengel, de heer Didier Gosuin, lid van het Verenigd College, bevoegd voor het Beleid inzake bijstand aan personen	36
MONDELINGE VRAAG :	
— Van de heer Paul Galand aan de heren Jos Chabert en Hervé Hasquin, leden van het Verenigd College, bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende « de bijdrage van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie voor de redding van de vzw 'Interprétariat Social et Médical' »	41

PRESIDENCE DE M. ARMAND DE DECKER, PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER ARMAND DE DECKER, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 11 h 30.

De plenaire vergadering wordt geopend om 11 u. 30.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du mercredi 27 novembre 1996.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van woensdag 27 november 1996 geopend.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. JOS CHABERT ET HERVE HASQUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE ET A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LES TABLES RONDES INTERSECTORIELLES»

INTERPELLATION JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS CONCERNANT «L'EVOLUTION DES DEBATS AUSEINDE LA TABLE RONDE INTERSECTORIELLE»

INTERPELLATIE VA MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEREN JOS CHABERT EN HERVE HASQUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID EN DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE INTERSECTORALE RONDE-TAFELGESPREKKEN»

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS BETREFFENDE «DE EVOLUTIE VAN DE BESPREKINGEN IN HET KADER VAN DE INTERSECTORALE RONDE-TAFELGESPREKKEN»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, j'aimerais, au moins une fois durant cette législature, avoir l'occasion de développer une interpellation, à la Commission communautaire commune, devant tous les ministres responsables. Je rappelle que mon interpellation s'adresse exactement à quatre ministres. J'aurais déjà été contente d'en trouver deux en face de moi.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Mais M. Hasquin est là, Madame Huytebroeck!

Mme Evelyne Huytebroeck. — Si M. Gosuin répond à la place de MM. Chabert et Grijp, c'est sans doute pour faire montre de sa grande courtoisie!

Je tiens toutefois à faire remarquer que l'un des grands dysfonctionnements de la CCC résulte souvent de la non-entente entre ses Ministres. J'aurais aimé avoir au moins l'avis d'un Ministre néerlandophone, M. Grijp ou M. Chabert, en même temps que le vôtre.

J'en viens à l'objet de mon interpellation.

Aujourd'hui, les tables rondes intersectorielles sur lesquelles nous avons d'ailleurs déjà interpellé, reviennent encore une fois sur le tapis dans cette Assemblée.

Le sigle des tables rondes intersectorielles, TRI, leur va comme un gant puisque ces tables sont des négociations rassemblant trois types de partenaires. En effet, plusieurs branches les composent: celle des représentants des travailleurs, celle des représentants des opérateurs et, enfin, celle des représentants du pouvoir subsidiant dont il faut savoir que c'est un de ses délégués qui préside la table ronde. Leur but est notamment d'aboutir à des conventions collectives proposées par les partenaires sociaux et financées par les pouvoirs publics.

De par leur aspect intersectoriel, ces tables rondes ont également pour vocation de rendre cohérente et juste la politique globale de l'aide aux personnes et de la santé en évitant de privilégier un secteur par rapport à un autre, en permettant aussi d'écouter une représentation de secteurs plus faibles et, dans le meilleur des cas, en offrant une convergence possible entre la Cocof, la CCC et même la VGC.

Si je vous interroge aujourd'hui, Messieurs les Ministres francophones et flamands des politiques de santé et d'aide sociale, c'est à la suite d'un appel du secteur des centres de services sociaux. Beaucoup d'entre nous savent déjà de quoi je vais parler puisque nous sommes, je pense, nombreux à avoir reçu une lettre déplorant votre désintérêt pour cette question, désintérêt frisant la désinvolture.

Mais refaisons un peu d'histoire. En 1990-1991, les TRI ont rassemblé, d'ailleurs à la Cocof comme à la CCC, les partenaires que je viens d'évoquer. Fin septembre 1991, un double protocole d'accord a été signé... protocole provisoire qui revêt peu à peu les couleurs du définitif puisqu'il ne sera renégocié ni en 1992, ni en 1993, ni les années suivantes.

Fin 1994, finalement, les TRI reprennent car il reste pour les secteurs de la santé et du social une série de problèmes pour lesquels il aurait fallu signer un nouveau protocole.

Quelques réunions ont lieu, surtout début 1995, mais qui n'aboutissent pas à grand-chose. Nous voilà arrivés en avril 1995, juste avant les élections régionales et législatives : les TRI se clôturent sur une proposition aussi généreuse — élections obligent — que vaine, puisqu'elle n'est pas entérinée !

Finalement, le 31 mai 1996, un an après les élections, les TRI se réunissent pour, en tout cas le secteur le souhaite, reprendre des discussions. Alors cinq ou six séances se traînent, vides de sens, où l'on se focalise sur qui représentera qui, sur les barèmes de référence et sur autres hypothèses hasardeuses et vaines promesses.

La dernière en date provient des Ministres Grijp et Gosuin qui, dans la réponse qu'ils adressent à la Fédération des centres de service social, s'engagent à tenter de conclure la table ronde, avant fin décembre 1996.

Au passage, on s'excuse des manquements passés et présents en prétextant des défaillances de santé d'un fonctionnaire. La qualité de l'excuse, proche de l'affront, montre à quel point on manque, en haut lieu, de considération tant pour les organisations patronales que syndicales. Nos deux signataires assurent également qu'ils ont tenu compte des revendications légitimes des secteurs en les intégrant dans les discussions budgétaires; nous n'avons pas encore eu la chance de le vérifier puisque de budget, nous n'en avons toujours pas.

A propos de ce budget, nous voulons qu'il prenne en compte les légitimes revendications des centres et institutions bicommunautaires dont, permettez-moi l'expression, on se fout royalement depuis des années.

M. Jacques de Coster. — De qui ?

Mme Evelyn Huytebroeck. — Des institutions bicommunautaires et des différents centres qui relèvent de la CCC.

Déjà en juin dernier, j'étais intervenue devant cette même Assemblée, à la suite d'un autre appel émanant d'un secteur bicommunautaire: je veux parler des quatorze institutions s'occupant des personnes handicapées.

A cette même tribune, je dénonçais le fait que ces institutions bicommunautaires dépendent de deux Ministres très difficiles à rencontrer par les directeurs et même par les parlementaires, qu'il n'y a aucune concertation entre eux deux et que chacun se sert de l'autre comme excuse pour justifier l'immobilisme ambiant. Les institutions dépendent encore d'arrêtés royaux pris en 1973, arrêtés désuets et laissant libre cours à toute interprétation.

En 1991, les autorités régionales ont tenté de mettre un peu d'ordre dans le secteur mais, seules, des mesures budgétaires ont été prises instaurant une subsidiation calculée sur la base d'une enveloppe annuelle et forfaitaire, et ce à titre provisoire.

Le provisoire semble devenu définitif et de cette législation surannée et floue, les responsables d'institutions pâtissent : on ne compte plus les retards et les baisses de subsides; les inégalités avec le secteur monocommunautaire, tant pour le personnel que pour la survie des institutions, sont légion; on ne regrette que trop l'absence de débat et le règne de l'arbitraire. Je vous le disais en juin, le secteur est menacé à court terme et je vous demande aujourd'hui si vous avez avancé dans le dossier, d'autant que le Collège réuni ne paraît pas vraiment débordé par de nouvelles initiatives !

En ce qui concerne les centres de service social, trouvez-vous qu'ils remplissent mal leur mission et qu'ils ne sont pas

utiles? Je rappellerai quand même que, bon an mal an, ils accueillent une vingtaine de milliers de personnes en difficulté pour lesquelles ils effectuent un travail de généraliste de première ligne. En effet, ils assurent le premier accueil des personnes qui expriment une demande d'aide et proposent des solutions qui permettent une meilleure insertion sociale et qui favorisent leur autonomie. Dans les temps qui courent, ce n'est pas du tout du luxe ! Le travail social effectué dans ces services permet à certains de recouvrer leurs droits sociaux, à d'autres de recevoir une aide matérielle, une aide pour la recherche de logement. Certains services développent un travail spécifique : aide aux réfugiés, aux personnes âgées, aux élèves en échec. Ils peuvent, à ce titre aussi, être considérés comme les révélateurs privilégiés des problèmes des Bruxellois et devraient être considérés comme de réels partenaires pour construire des politiques adéquates et performantes.

Quels sont les objectifs des Ministres concernant les centres de service social? Vont-ils revoir l'ensemble des critères de subsidiation, la problématique de l'agrégation, le type de missions? Iront-ils jusqu'à proposer une ordonnance? Quels moyens vont-ils accorder aux centres, tant en personnel qu'en subsides?

Quelles passerelles vont être jetées vers la Cocof pour éviter une trop grande disparité entre les centres de service social mono- et bicommunautaires et pour que l'action sociale au sens large du terme ne soit pas trop morcelée à Bruxelles?

Il est également grand temps de donner au Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux Personnes de la CCC, les moyens de fonctionner et d'aider les Ministres dans l'élaboration d'une législation, de raboter les inégalités existant entre le mono- et le bicommunautaire et d'engager un véritable dialogue entre tous les partenaires, sans qu'il y ait confusion entre lui et les TRI. Quand les institutions s'adressent aux cabinets, elles sont renvoyées vers le Conseil consultatif qui pourtant, est pratiquement moribond: pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se rappeler le nombre de réunions qui s'annulent ou sont reportées même en une période où les problèmes sont mis en avant. Alors, redynamiser ce lieu de débat de propositions, de dialogue est aussi une priorité. Quant aux centres de service social, ils n'ont même pas de relais au sein du Conseil consultatif.

En conclusion, le cahier de revendications est épais: les associations et services agréés et subsidiés par la CCC ont besoin que leurs exigences soient écoutées, ont besoin de moyens nouveaux, ont besoin de savoir dans quel jeu ils jouent, ont besoin du nécessaire respect qu'ils sont en droit d'attendre.

Je demande que vous vous engagiez, sans attendre, à relancer un réel processus de discussion avant que le point de rupture ne soit dépassé et à concrétiser des améliorations par des aménagements budgétaires importants et programmés pour les années à venir.

Ne pas le faire équivaudrait à dire que vous ne désirez ni le maintien ni l'amélioration d'un secteur au demeurant essentiel à Bruxelles. Le dernier rapport sur l'état de sa pauvreté ne contredira pas cette dernière affirmation. Faites taire pour un instant donc toute querelle d'ordre linguistique et ne faites pas souffrir le social avec des tensions d'ordre communautaire, il a déjà assez de tourments comme cela! (*Applaudissements sur les bancs Ecolo et PSC.*)

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs, pour développer son interpellation jointe.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, il s'agit en effet d'une interpellation jointe puisque je ne peux que me rallier à la remar-

que émise par notre collègue concernant l'absence de représentants néerlandophones du Collège réuni.

Nous savons effectivement que la source du blocage, au niveau du Collège réuni, pour cette matière comme pour d'autres telles que le budget, que nous attendons toujours, semble être le manque de collaboration entre les Ministres. Je suis donc heureux de la présence de deux Ministres francophones, mais je regrette l'absence des Ministres néerlandophones.

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Des vrais francophones !

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — C'est l'unité !

M. Denis Grimberghs. — Compte tenu de l'importance du sujet, j'aimerais, Messieurs les Ministres, que vous restiez attentifs à la gestion de vos compétences plutôt que de faire de l'humour sur l'organisation de vos relations à l'intérieur de la Fédération.

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — C'est vous qui avez commencé !

M. Denis Grimberghs. — Non ! Je me suis simplement interrogé sur l'absence des Ministres néerlandophones et j'ai exprimé mon contentement à propos de la présence des deux Ministres francophones.

De heer Guy Vanhengel. — De heer Grimberghs heeft groot gelijk. Het probleem in de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is dat er geen akkoorden meer zijn tussen de Nederlandstalige en de Franstalige collegeleden, waardoor tal van dossiers geblokkeerd blijven. Wij hebben dat de voorbije weken en maanden herhaaldelijk moeten vaststellen. Dat men op de regeringsbanken daarmee nu lacht, is ronduit schandig !

M. Denis Grimberghs. — Je disais donc, Monsieur le Président, que je me joignais totalement aux propos de ma collègue, Evelyne Huytebroeck.

J'avais, pour ma part, interrogé le Ministre Picqué qui préside aux destinées du Collège réuni, pour savoir quand ces fameuses TRI allaient reprendre, cette interpellation avait été développée au mois de mars 1996.

Puisque nous ne savions pas qui serait chargé d'animer ces TRI le jour où elles reprendraient.

J'invite les Ministres présents à reprendre le moment venu — aujourd'hui, ce serait trop fastidieux — le compte-rendu intégral des travaux et à relire les propos du Ministre-Président du Collège réuni. En effet, il indiquait bien la nécessité de reprendre ces TRI même s'il reconnaissait que cette reprise dépendait d'une décision du Collège réuni concernant les objectifs et le calendrier de ces tables rondes. Le Ministre-Président soulignait qu'il souhaitait que le Collège réuni prenne rapidement cette décision. Il reconnaissait tout comme moi l'importance de l'harmonisation des réglementations qui s'élaborent dans le secteur social et de la santé, que ce soit dans les institutions mono- ou bicommunautaires.

Je constate aujourd'hui qu'une décision de reprise des TRI a sans doute eu lieu. En effet, même si les choses évoluent lentement, une ou deux réunions se sont tenues. Nous avons eu des échos, d'ailleurs peu amènes, sur leur déroulement. Le Collège réuni semble donc avoir décidé de la reprise des TRI, ce dont je me félicite.

J'avais également souligné à cette tribune que, même si je n'étais pas garant de vos accords, vous aviez repris, dans l'accord politique du Collège réuni, une disposition, déjà reprise dans l'accord gouvernemental précédent, visant à limiter au maximum les disparités existant au niveau de la subsidiation des organismes sociaux et de la santé entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. C'est une raison supplémentaire pour que ces tables rondes fonctionnent vite et en parallèle et pour s'inquiéter du blocage au niveau du bicommunautaire, alors que le monocommunautaire, ne nous faisons pas d'illusions, ne se porte pas fort bien. Les choses vont cependant un peu mieux et, comme nous l'avons constaté lors de l'examen du budget, des engagements ont été pris pour certains secteurs en termes de modernisation, de réglementation.

Mme Huytebroeck a souligné les problèmes qui se posaient dans différents secteurs. Je me concentrerai, pour ma part sur les problèmes se posant particulièrement dans le secteur des IMP. En effet, depuis des mois, les fédérations représentant les institutions agréées s'inquiètent de la manière dont ces négociations sont menées. Elles indiquent d'ailleurs, dans un courrier qui vous était adressé le 31 octobre dernier, Monsieur Gosuin, que le Collège réuni avait pris des engagements. Vous aviez d'ailleurs dit à cette tribune, répondant à une question posée par notre collègue, M. Gatz, qu'un projet d'ordonnance organisant le secteur des personnes handicapées serait déposé à l'Assemblée réunie avant la fin de l'année 1996. Il vous reste donc un mois pour respecter cet engagement. J'espère que ce sera le cas, mais je crains que cela soit difficile étant donné que la concertation avec les organisations concernées est enrayée.

De heer Guy Vanhengel. — Wat kunnen wij van de collegeleden verwachten, als wij niet eens de begroting hebben ?

M. Denis Grimberghs. — J'ai posé cette question d'actualité la semaine dernière. M. Picqué nous a annoncé que le budget de la Commission communautaire commune serait arrêté demain par le Collège réuni. Je doute cependant qu'il ait l'occasion de passer du temps sur cette question demain. Nous verrons, Monsieur Vanhengel. Nous aussi, nous attendons le budget. J'avais déjà dit que s'il n'y avait pas d'accord sur le budget, il serait peut-être opportun, au moins, de disposer d'une autorisation de douzièmes provisoires.

Revenons-en au problème de la réglementation des IMP. Comme Evelyne Huytebroeck l'a souligné, le Conseil consultatif est au point mort. C'est également ce qu'indiquent les associations concernées qui y siègent et constatent l'absence de réunion. Il y a donc véritablement un problème pour élaborer cette réglementation annoncée par M. Gosuin.

Tous ceux qui siègent en TRI, sauf bien entendu les représentants des Cabinets ministériels, dénoncent un désintérêt des Ministres et une opacité dans les relations avec les Cabinets ministériels concernant l'évolution des discussions avec ces secteurs.

Je terminerai par une interrogation plus grave encore à propos de laquelle j'étais déjà intervenu il y a quelques semaines devant cette Assemblée. Certains membres — plutôt ceux qui sont présents d'ailleurs — n'ont-ils pas la volonté de dégraisser véritablement le bicommunautaire, de rendre la vie impossible à ceux qui ont choisi le bicommunautaire ou, surtout, qui n'ont pas fait le choix du monocommunautaire ? Comme je l'ai déjà dit, cette volonté est incompréhensible. S'il s'agit d'un choix politique, il faut au moins avoir le courage de le dire plutôt que de rendre les relations tellement difficiles que plus personne ne sait plus par qui et comment se prennent les décisions bicommunautaires et comment fonctionnent certains lieux de concertation. N'en déplaise aux membres du Collège réuni, ces personnes

s'adressent alors aux parlementaires pour qu'ils vous interrogent ici même sur des systèmes qui devraient fonctionner correctement dans les lieux prévus à cet effet. Je pense aux Conseils consultatifs et aux Tables rondes interministérielles. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs PSC, Ecolo et VLD.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. Jacques De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, j'ai souhaité me joindre aux interpellations de mes collègues sur les légitimes inquiétudes que suscite la lenteur de la reprise des discussions au sein des tables rondes intersectorielles, dans la mesure où j'étais déjà intervenu sur ce sujet en juin dernier dans le cadre de mon interpellation sur la situation des institutions de soins médico-pédagogiques bicommunautaires.

A cette époque, vous nous aviez répondu que vous souhaitiez apporter une réponse globale et cohérente à l'ensemble des demandes de ce secteur. La table ronde a commencé ses activités au mois de mai et devait, selon vos propres termes, rendre ses conclusions avant les vacances parlementaires.

Aux dires des partenaires sociaux, les réunions n'ont abouti à ce jour, à aucun résultat concret. La dernière séance prévue pour le 10 septembre a été annulée et, depuis lors, la table ronde n'a plus été convoquée.

Personne ne peut contester que les secteurs de la santé et de l'aide aux personnes ont un besoin urgent d'y voir clair. Voilà près de deux ans que la promesse leur est faite de tout mettre en œuvre pour que la situation du secteur bicommunautaire réponde à leur besoin, à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur monocommunautaire.

Nous sommes à la fin du mois de novembre et le budget de la Commission communautaire commune pour l'année 1997 n'est toujours pas déposé devant l'Assemblée réunie. Or il est essentiel que les secteurs concernés par les tables rondes connaissent, dans les plus brefs délais, les dispositions budgétaires s'ils veulent pouvoir gérer correctement leur situation.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, où en est l'élaboration du budget? On nous dit que celui-ci sera déposé demain, mais j'ignore si c'est exact. Pouvons-nous espérer y voir figurer les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des futures conclusions de la Table ronde?

Mon intervention n'a pas pour but de prendre l'une ou l'autre position quant au fond des revendications émises par les partenaires sociaux, délégations syndicales et représentants des pouvoirs organisateurs, mais d'insister sur l'urgence de la reprise des négociations afin d'aboutir à un accord sur les points sensibles dans les secteurs sociaux et de santé relevant du secteur bicommunautaire.

Par ailleurs, puis-je savoir où en est l'élaboration de l'ordonnance-cadre du secteur de l'aide aux personnes qui figure au programme gouvernemental de cette législature? A ce jour, nous sommes là aussi au point mort.

Même si nous comprenons les mesures nécessaires de rigueur budgétaire, cela ne peut pas faire obstacle à la mise en œuvre d'un véritable projet politique pour les secteurs concernés, impliquant de les doter d'un cadre légal adapté à la situation actuelle et d'un statut clair pour l'ensemble du personnel subsidié. Comme je le soulignais déjà dans mon intervention du mois de juin, les institutions de soins médico-pédagogiques relèvent toujours d'une législation vieille de plus de vingt ans.

Je ne doute pas de la volonté des Ministres de remédier à ces situations anachroniques, et je réitère encore le vœu que soient

réalisées à la commission communautaire commune les réformes entreprises à la COCOF, avec le succès que l'on sait.

Je remercie M. le Ministre Gosuin pour les réponses qu'il voudra bien apporter aux interrogations soulevées plus haut. Elles permettront, je l'espère, de rétablir la sérénité de tous les partenaires sociaux attentifs au bon fonctionnement des secteurs de l'aide aux personnes et de la santé. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de Voorzitter, ik zal naar aanleiding van deze interpellatie kort het woord nemen omdat ook ik in juni van dit jaar uitvoerig heb geïnterpelleerd over de problemen in de bicommunautaire sector waarvoor de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie bevoegd is.

In juni hebben de collegeleden beloofd dat er oplossingen zouden worden voorgesteld en dat ze tegen het eind van het jaar in de praktijk worden omgezet. Welnu, wij zijn nu anderhalve maand van het einde van het jaar verwijderd en oplossingen zijn helemaal niet in het verschiet. Na met beleidsmensen van instellingen uit deze sector te hebben gesproken, moet ik wel concluderen dat er sinds juni, toen wij hebben geïnterpelleerd, er niets, maar dan ook niets is veranderd. Immers, voor geen enkel dossier waar er zich moeilijkheden voordeden, is er vooruitgang geboekt. Noch de problemen inzake het personeel of de financiën noch deze die betrekking hebben op de subsidies noch deze van regelgevende of statutaire aard zijn verholpen!

Dan vraag ik mij af — dat was de kern van dit debat — of het misschien inderdaad de bedoeling is van sommige collegeleden om de gemeenschappelijke gemeenschapsmateries af te voeren. Is dat misschien de strategie die hier achter zit? Is het hun bedoeling dat er binnenkort geen gemeenschappelijke gemeenschapsaangelegenheden moet worden behandeld? Ik hoop van niet, want dat zou strijdig zijn met het pleidooi dat er een gewestelijke identiteit moet zijn. Laten wij mekaar immers goed begrijpen: een gewestelijke identiteit betekent dat men, naast een keuze voor de Vlaamse of Franstalige gemeenschap, ook toelaat dat sommige instellingen opteren voor de bicommunautaire sector. Wil men het Gewest een echte identiteit geven, dan moet men deze sector, heren leden van het College, koesteren in plaats van af te stoten. Afstoten is geenszins een overdreven term, vooral wanneer wij moeten vaststellen dat er vandaag, half november, nog steeds geen begroting voorhanden is. Er is dus blijkbaar een volledig gebrek aan interesse bij de bewindsvoerders, opdat die sector op een normale manier zou kunnen functioneren.

Mijn aanvoelen is dat het College een politiek-strategische fout begaat, die overigens haaks staat op de wensen van velen in de bicommunautaire sector die in Brussel liever niet kiezen voor de ene of de andere taalrol. Heren leden van het College, doe ons in uw antwoord niet weer loze beloften en kom niet opnieuw aandragen met de bekende stelling dat de problemen in de komende maanden wel zullen worden opgelost. Probeer nu eens concrete oplossingen te bieden voor de gerezen moeilijkheden in plaats van alles op de lange baan te schuiven. Maak daar alstublieft werk van. Hou op mekaar systematisch in de haren te zitten en bied een antwoord voor degenen die op het terrein met aanzienlijke problemen kampen! (*Applaus.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

M. Didier Gosuin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, chers Collègues, nous souhaitons dans le cadre de cette Assemblée, donner des précisions sur la politique que le Collège

réuni entend poursuivre en matière de négociations intersectorielles pour les associations et services que la Commission communautaire commune agréée et subsidie.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce type de négociation à trois représentants des pouvoirs organisateurs, représentant des travailleurs et pouvoir subsidiant offre l'avantage d'avoir autour d'une même table les partenaires sociaux qui sont susceptibles de négocier entre eux des conventions collectives sectorielles et les pouvoirs publics qui sont indispensables pour assurer le financement de ces accords. Ce type de négociation offre l'avantage de reconnaître le rôle des organisations représentatives des travailleurs dans tous les secteurs, y compris dans les secteurs où l'organisation d'une représentation syndicale est rendue difficile par la structure des services ou des institutions comprenant peu de travailleurs.

De l'aveu même de M. le Député Grimberghs lors d'une précédente interpellation, ce type de négociation est relativement long et nécessairement lent puisqu'il vise à assurer la négociation entre tous les partenaires.

La table ronde intersectorielle est donc un organe de concertation tripartite en vue d'arriver à un objectif prioritaire : améliorer le statut et les conditions de travail du personnel, au vu des contraintes budgétaires du pouvoir subsidiant. Le principe d'une table ronde intersectorielle a été retenu afin d'éviter des effets corporatistes de chaque secteur. Les objectifs de cette négociation restent la solidarité intersectorielle et l'harmonisation progressive entre le secteur bicommunautaire et le secteur monocommunautaire, conformément à la déclaration du Collège réuni.

Les difficultés d'ordre budgétaire sont importantes. Les revendications actuelles des secteurs représentent un coût récurrent de plus de deux-cent cinquante millions. Pour rappel, le budget global de la Commission communautaire commune se monte à 1,8 milliard. Une planification pluriannuelle est donc impérative.

Dans le cadre de ce budget 1997 et pour les suivants, sous réserve de la concertation avec les organisations syndicales et les pouvoirs organisateurs, les priorités défendues par le Collège sont les suivantes :

- Priorités aux mesures créatrices d'emploi;
- Définition des barèmes Commission communautaire commune dont le pouvoir subsidiant peut garder la maîtrise;
- Correction de certains effets pervers de la législation, par exemple, en ce qui concerne le calcul des coefficients de présence au niveau des IMP et élaboration d'une réglementation *sui generis* de la Commission communautaire commune pour les différents secteurs;
- Application des trente-huit heures/semaine avec embauche compensatoire;
- Tendre progressivement à l'occupation à 100 pour cent des normes en privilégiant les acteurs de terrain;
- Tenir compte de l'ancienneté réelle des travailleurs;
- Veiller à la régularité dans le paiement des avances trimestrielles, des soldes semestriels et annuels. A cette fin, une aide administrative sera fournie aux institutions qui le souhaitent;
- Financer une formation continuée aux travailleurs et mettre en place un système d'évaluation du personnel.

Il nous faudra également tenir compte des mesures envisagées par le Gouvernement fédéral concernant la limitation des hausses salariales. Les différents cabinets concernés ont entamé

les discussions budgétaires en s'efforçant de tenir compte des revendications légitimes de la table ronde intersectorielle. Nous avons la ferme intention de continuer les contacts avec les organisations patronales et syndicales concernées afin d'aboutir à la signature d'un protocole dans les meilleurs délais.

Pour conclure, nous désirons insister sur l'importance que revêt pour nous l'harmonisation des réglementations qui s'élaborent dans le secteur social-santé que ce soit dans les institutions bicommunautaires ou monocommunautaires. Ces politiques ne peuvent avoir des objectifs différents; elles font partie d'un projet qui vise le « mieux être » des Bruxellois et des Bruxelloises et la qualité des services qui leur sont rendus, en ce compris la valorisation des conditions de travail.

La reprise de la table ronde est donc imminente. Un objectif fondamental serait d'arriver à un réel accord intersectoriel, c'est-à-dire qui concerne tout autant la santé que l'aide aux personnes; un tronc commun de mesures devrait s'appliquer aux institutions concernées de manière à pouvoir graduellement aligner les statuts des travailleurs sur un statut commun. L'idéal reste l'harmonisation générale des dispositions prises, mais nous le savons tous : nous travaillons avec des institutions différentes qui ont des moyens budgétaires différents et il est, dès lors, inévitable que certaines disparités persistent.

En ce qui concerne les marges de manœuvre existantes, il apparaît clairement qu'elles sont différentes selon les secteurs d'activité. Une évaluation budgétaire en cours de négociation en table ronde intersectorielle est indispensable et indissociable de leur efficacité. Nous y travaillons actuellement dans le cadre du budget 1997 de la Commission communautaire commune. Ce projet de budget devrait aboutir pour le 28 novembre.

Enfin, nous sommes en mesure de rassurer M. De Coster en ce qui concerne l'élaboration de l'ordonnance-cadre du secteur de l'aide aux personnes. Ce projet d'ordonnance a été soumis au Bureau du Conseil consultatif de l'Aide aux personnes qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Par conséquent, les promesses seront tenues avant la fin de l'année. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, je remercie M. Gosuin d'avoir bien voulu me fournir toutes ces réponses. Je regrette cependant de ne pas avoir obtenu davantage de précisions en ce qui concerne les centres de service social.

J'ai pris bonne note des promesses pour l'année 1997, tant en matière budgétaire que législative. Néanmoins, mon groupe restera très vigilant et effectuera une nouvelle évaluation dans six mois. En effet, il faut savoir que, depuis des années, le secteur a reçu quantité de promesses dont la concrétisation se fait toujours attendre.

Enfin, je me réjouis de la réaction de M. De Coster. Toutefois, M. Picqué, Président du Collège, a également un rôle à jouer dans la présentation du budget de la Commission communautaire commune.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, si l'on en croit le Ministre Gosuin, tout va très bien. Ce doit être un effet de la « courtoisie » linguistique; je croyais entendre M. Chabert. Tout va toujours très bien et je souscris entièrement à ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre; le problème réside dans le fait que cela correspond exactement à ce qui a été dit au mois de

mars par M. Picqué, et vous avez même eu la gentillesse de reprendre certains de mes propos.

Nous sommes maintenant fin novembre. Certes, vous avez raison sur les objectifs; la table ronde doit aboutir à un maximum de concertation entre les secteurs. Je reconnais qu'il s'agit d'un processus lent et long, mais je vous rappelle dans quel contexte j'ai été amené à m'exprimer. A l'époque, vous disiez, sur le banc gouvernemental, que l'on ne pouvait pas maintenir les tables rondes intersectorielles en activité pendant un temps trop long; il n'est pas bon que les tables rondes se substituent au Conseil consultatif. J'étais d'accord avec vous sur la nécessité d'établir un calendrier, de fixer des objectifs. Il faut commencer la négociation et savoir à quel moment on y met un terme.

Je constate aujourd'hui que, nonobstant vos bonnes intentions, Monsieur Gosuin, aucun calendrier n'est encore établi pour la négociation. Si tout allait si bien, les interlocuteurs avec lesquels vous devriez discuter ne viendraient pas solliciter les parlementaires pour que ce genre de débat soit mené dans cette Assemblée. Ils nous ont écrit, à moi comme à d'autres, et même peut-être à M. De Coster.

Ils se plaignent de la façon dont les choses s'organisent. On ne peut donc pas dire que tout aille pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Deuxième élément: je m'étonne de vous entendre dire que la marge de manœuvre du bicommunautaire est fort limitée. Je vous renvoie à cet égard à ce que j'ai dit au mois de mars à M. Picqué: c'est vous qui avez organisé l'insolvabilité de la Commission communautaire commune, et nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du budget.

Je vous ai interrogé, la semaine dernière, sur la confusion de trésorerie entre le budget régional et le budget de la Commission communautaire commune.

C'est vous qui avez décidé de faire des économies sur le dos de la Commission communautaire commune au profit du budget régional. Vous ne pouvez pas, en même temps, regretter que l'on ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour rencontrer des revendications qui sont légitimes. Si je vous ai bien entendu, toutes les revendications sont légitimes et je serais tenté de souscrire à votre cahier de charges. Il semble qu'il ait été bien énoncé à cette tribune. Toutefois, on ne parvient pas à conclure parce que les crédits sont insuffisants.

Il est excessif d'affirmer à cette tribune que tout va très bien, alors que les choses n'avancent pas et que vous organisez votre propre insolvabilité.

Dernier point: j'espère que c'est bien vous, Monsieur Gosuin, qui êtes à la manœuvre dans la négociation de la table ronde intersectorielle. Selon les échos qui me reviennent, ce ne serait pas le cas. Je suis ennuyé de vous voir dire ici que tout va très bien alors qu'il semble que ce soit au Cabinet de M. Hasquin que tout est bloqué.

Je profite du fait que vous êtes tous les deux présents pour le dire clairement: il est impératif que vous vous occupiez de cette table ronde afin qu'elle se termine rapidement. Vous semblez vouloir aboutir; alors reprenez les choses en mains, allez jusqu'au bout, dans les termes de ce que vous avez annoncé à la tribune et nous ne pourrions que nous féliciter de l'accomplissement de votre tâche.

Il me revient toutefois, Monsieur Hasquin, que certains de vos collaborateurs, dont les noms figurent dans divers courriers, refusent que les réunions se tiennent, les suppriment on ne répondent pas aux interlocuteurs qui leur téléphonent, pour expliquer les problèmes qui se posent.

Si le processus est lent, comme vous l'avez dit, Monsieur Gosuin, il est indispensable, dans ce genre de négociation, que le contact avec les interlocuteurs soit maintenu.

Aujourd'hui, ceux-ci semblent avoir perdu le contact, en tout cas avec votre Cabinet, Monsieur Hasquin, mais peut-être devrions-nous leur communiquer votre adresse, pour tenter de résoudre ce problème? (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTION ORALE — MONDELINGE VRAAG

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Galand.

Aan de orde is de mondelinge vraag van de heer Galand.

QUESTION ORALE DE M. PAUL GALAND A MM. JOS CHABERT ET HERVE HASQUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, CONCERNANT «LA CONTRIBUTION DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE DANS LE SAUVETAGE DE L'ASBL 'INTERPRETARIAT SOCIAL ET MEDICAL'»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEREN JOS CHABERT EN HERVE HASQUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, BETREFFENDE «DE BIJDRAGE VAN DE GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE VOOR DE REDDING VAN DE VZW 'INTERPRETARIAT SOCIAL ET MEDICAL'»

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis 1992, l'asbl Interprétariat social et médical œuvre avec compétence et expérience à l'amélioration de la compréhension entre les intervenants médico-sociaux et les populations d'origine étrangère, en mettant à la disposition de ceux-ci des interprètes formés dans un esprit de rigueur professionnelle et déontologique.

Cette asbl qui peut répondre à bref délai à des demandes d'intervention dans 24 heures, facilite la coexistence et contribue à la santé publique à Bruxelles. Elle participe, dans son domaine, au renom international de la Région.

Depuis 1996, cette asbl a dû mettre en préavis une partie de ses interprètes, étant donné la fin des subventions accordées par le FIPI et le manque de relais par d'autres pouvoirs, à l'exception de la Commission communautaire française.

L'intérêt des interventions de cette asbl au sein des hôpitaux régionaux est évident. En effet, faciliter la compréhension des plaintes, des traitements et des références culturelles ne peut être que bénéfique du point de vue social et sanitaire.

A notre avis, il revient bien au pouvoir public de soutenir, de façon adéquate, cette asbl et le travail de celle-ci, afin d'assurer

son fonctionnement et son développement, de préférence dans le cadre de contrats de partenariat.

Ma question est simple, Monsieur le Ministre : quelle part le Collège est-il prêt à prendre dans le sauvetage de l'asbl Interprétariat social et médical ?

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, membre du Collège réuni.

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en tant que Ministres compétents en matière de santé « bicommunautaire », nous reconnaissons l'intérêt des activités de l'asbl « Interprétariat social et médical », en vue d'une meilleure compréhension entre les intervenants médico-sociaux et les populations d'origine étrangère. Nous sommes persuadés que leur intervention dans le cadre des institutions hospitalières bruxelloises contribue dans une large mesure à l'amélioration de la qualité des soins. Cela a été prouvé par ailleurs par des études scientifiques.

Nous rappelons aussi qu'une même action est déployée au sein de l'asbl « De Foyer », organe reconnu par les autorités néerlandophones, qui a assuré la formation et les stages des « médiateurs interculturels » néerlandophones.

Lorsque le problème de la continuité de ces initiatives sur Bruxelles et sur le territoire des autres Communautés s'est posé, il a été relayé par le « Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme », auprès de Mme la Ministre des Affaires sociales, afin d'obtenir un financement structurel.

Nous nous réjouissons du fait que la Ministre ait proposé d'intervenir de manière structurelle, à partir de 1998, « sur la base d'une évaluation des expériences en cours dans les hôpitaux du pays et de la production de critères ou de standards quantitatifs et qualitatifs, y compris l'évaluation de la satisfaction des patients et des soignants, les rémunérations des médiateurs interculturels intervenant dans les hôpitaux concernés pourraient être prises en charge à partir de 1998, au moyen de l'affectation d'une partie des moyens budgétaires provenant de la fermeture des lits excédentaires ».

Compte tenu de l'importance réelle de poursuivre et de développer les expériences dans les hôpitaux en 1997 également, et compte tenu de la volonté exprimée par les membres de la Conférence interministérielle pour les populations immigrées, le Comité de gestion du FIPI, le Fonds d'impulsion, a été saisi, afin de libérer, pour l'exercice budgétaire 1997, une enveloppe de 20 millions sur une base annuelle. Ce financement permettrait l'emploi d'au moins douze équivalents temps plein — ETP —

médiateurs interculturels dans les hôpitaux et d'au maximum deux équivalents temps plein, coordinateurs scientifiques, et permettra une intervention dans au moins quinze hôpitaux généraux du pays. Par ailleurs, la médiation interculturelle dans le secteur de la santé ambulatoire sera organisée et financée par les Communautés et les Régions.

Compte tenu des éléments précités, nous veillerons, dans l'élaboration du projet de médiation interculturelle dans les institutions de soins bicommunautaires sur Bruxelles, au financement des initiatives qui ont développé des activités sur le terrain, comme l'asbl « Interprétariat social et médical », sur la base de critères à convenir entre les partenaires du fédéral et des Communautés et Régions.

M. le Président. — La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Monsieur le Ministre, si je vous ai bien compris, le fédéral est prêt à intervenir à partir de 1998. En 1997, il procédera à une évaluation. Si mes informations sont exactes, début 1997, huit personnes de l'ASBL des interprètes seront en préavis et ne seront donc plus pris en compte pour l'évaluation, durant la majeure partie de l'année 1997. Je ne sais pas comment le Ministre fédéral fera réaliser cette évaluation. Pour l'année 1997, pour l'ensemble des hôpitaux du pays, vous avez cité le chiffre de 20 millions pour ce travail d'interprétariat. J'aimerais savoir de quel montant cette asbl pourra bénéficier en 1997, si les interprètes y sont toujours. Aucun élément de votre réponse ne m'indique ce qui pourra sauver cette asbl en 1997.

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin, membre du Collège réuni.

M. Hervé Hasquin, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique de Santé. — Monsieur le Président, dans l'état actuel des choses, je ne puis ajouter aucun complément d'information.

M. le Président. — L'incident est clos.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière le 28 novembre 1996.

Volgende plenaire vergadering op 28 november 1996.

— La séance plénière est levée à 12 h 15.

De plenaire vergadering wordt om 12 u. 15 gesloten.